



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer.

Paris, le **27 FEV 2008**

Madame la Députée,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de l'entreprise aquacole EDC et notamment sur les engagements de l'Etat permettant le maintien et le développement de l'activité de cette entreprise.

Je rappelle que lors des deux tables rondes des 14 décembre 2007 et 25 janvier 2008 sur la réorganisation de la filière pêche et aquacole, et de deux réunions avec le dirigeant de cette entreprise, il avait été rappelé que le soutien de l'Etat serait examiné au vu de la présentation d'un modèle économique prévisionnel. L'objectif était de s'assurer qu'EDC pouvait avoir une viabilité sur le long terme, ainsi que les capacités d'assurer son développement sans un recours permanent aux aides publiques comme c'est le cas depuis son démarrage.

Depuis, j'ai pu constater que le soutien scientifique a déjà permis de très nets progrès dans la gestion technique de l'entreprise EDC, et de dégager de nouvelles pistes sérieuses d'amélioration. J'ai également pris acte que l'endettement avait pu être réduit à 1 M€ par un effort de l'entreprise pour redéployer les données de son bilan.

Cet examen approfondi des paramètres économiques d'EDC permet de dégager les perspectives de trésorerie nécessaires pour mieux asseoir son développement économique. Il subsiste donc à régler le poids du passé qui pèse trop lourdement sur les comptes de l'entreprise.

Dans ces conditions, je vous confirme que les engagements de l'Etat seront tenus au-delà de ce qui était prévu par le contrat de développement 2007/2013. Ainsi, j'ai décidé de verser sur 4 ans au lieu de 5, la participation de l'Etat pour cette filière. Ainsi, 0,4 M€ seront versés très prochainement à l'entreprise. De plus, pour accélérer le retour à une trésorerie positive, une aide complémentaire de 0,3 M€ sera versée pendant 3 ans, sur présentation des comptes annuels d'exploitation.

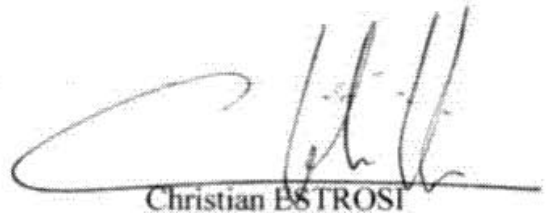
Il importe donc qu'EDC puisse régulariser sa situation au regard de ses dettes sociales, et plus spécifiquement sur la part salariale qui malgré son précompte sur les fiches de paie des salariés n'a pas encore été versée. Un tel retard n'est, en effet, pas acceptable.

Vous comprenez donc que la stratégie que j'ai adoptée sur ce dossier visait à assurer un développement durable d'EDC garantissant à l'archipel la réussite de sa reconversion vers l'aquaculture. C'est pourquoi, outre ces aides, j'ai ouvert d'autres dossiers comme l'amélioration de la commercialisation et du contrôle sanitaire des produits.

Comme il a été indiqué le 25 janvier dernier, ceci suppose l'adhésion de toutes les parties intéressées et un changement radical des mentalités des chefs d'entreprises qui doivent savoir se regrouper afin de diminuer les coûts fixes et représenter une masse critique suffisante pour mieux s'imposer sur les marchés de vente. Je sais que cette orientation aura des difficultés pour se mettre en place, mais l'avenir de la filière pêche et aquacole de Saint Pierre et Miquelon réside en grande partie sur une meilleure coopération des entreprises.

Espérant avoir répondu à votre préoccupation, je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'expression de mes hommages respectueux.

cordialement,



Christian ESTROSI

Madame Annick GIRARDIN
Députée de Saint Pierre et Miquelon
Conseiller territorial
BP 4477
97500 Saint Pierre et Miquelon